

Quelle politique familiale demain ?

La **politique familiale en France** voit ses débuts durant le XIX^{ème} siècle avec quelques premières initiatives d'aides aux familles. Mais c'est en 1930 que le versement de prestations familiales voit le jour, renforcé en 1945 par l'ordonnance d'Octobre 1945 instituant la **Sécurité Sociale**.

Depuis bientôt 100 ans, cette politique familiale œuvre pour que les familles aient le nombre d'enfants désirés, au moment où elles le choisissent et qu'elles bénéficient au sein de la République d'un soutien afin de vivre dans des conditions jugées décentes. Cette politique familiale s'inscrit dans la politique sociale de l'Etat qui garantit à chacun un niveau de vie digne, corrige les inégalités de revenu, réduit la pauvreté et évite le cumul des inégalités économiques, sociales et culturelles.

L'**acteur principal** de cette politique familiale est la **Caisse nationale des allocations Familiales (CNAF)** représentée sur le territoire par une CAF installée au sein de chaque département. Outre les allocations familiales versées aux familles, chaque CAF est dotée de moyens pour accompagner la petite enfance en incitant notamment la création de solutions de modes de garde sur l'ensemble du territoire, via un accompagnement technique et financier (ouverture de places en crèche, animation RPE ...). La CAF accompagne aussi la jeunesse en finançant les activités des centres sociaux, mais également les ACM (Accueils collectifs de mineurs) finançant en outre les ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement).

La CAF est tout autant l'organisme finançant l'Allocation adulte handicapé, l'Allocation logement ainsi que le Revenu de solidarité active sous instruction du Conseil Départemental.

Chaque CAF est constituée d'un Conseil d'Administration paritaire de 24 membres (8

représentants des organisations patronales, 8 représentants des syndicats salariés, 4 représentants de l'UDAF et 4 membres qualifiés). C'est dans ce contexte que **votre UDAF vous représente au sein du Conseil d'Administration** mais aussi au sein des commissions (Action Sociale, Recours à l'amiable, Aides Financières Individuelles, Pénalités, Communication et budget).

A partir de 2023, au niveau national, une nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) sera rédigée et appliquée pour les 5 prochaines années. **L'UNAF s'engage** fortement autour de 5 grands axes :

-Concrétiser l'engagement présidentiel d'un service public de la petite enfance.

Il s'agit d'augmenter le nombre de places d'accueil tout en maintenant l'accès à toutes et tous en luttant contre les inégalités financières.

-Prioriser le périscolaire et l'extrascolaire afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un temps d'accompagnement et d'encadrement propice à sa réussite. Ces services périscolaires doivent croître mais surtout bénéficier de moyens supplémentaires pour accompagner qualitativement chaque enfant.

-Sécuriser financièrement les acteurs de la politique de parentalité en développant significativement des actions en direction des familles.

-Agir précocement pour préserver les liens familiaux notamment lors d'une séparation.

-Mieux prendre en considération les personnes vulnérables dans la délivrance des prestations.

Cette Convention d'objectifs et de gestion (COG) mise en place au niveau national se traduira en **Convention territoriale de gestion (CTG)** au sein de chaque CAF départementale.



Cette CTG se basera sur un diagnostic des disparités du département et priorisera ces actions en fonction des caractéristiques locales. **L'UDAF et les associations familiales sont les acteurs majeurs** de l'application concrète de ces mesures sur le territoire. Le secteur associatif œuvre souvent en mission de service public et **il est nécessaire que notre parole porte** pour déterminer cette CTG. Un nouvel enjeu concerne également le développement conséquent des entreprises privées sur ce secteur. Les objectifs et approches ne sont pas les mêmes, notamment au niveau financier et de recherche de profit. Ces nouveaux acteurs pourraient déstabiliser la politique familiale mise en place si nous ne faisons pas preuve de vigilance. La quête de profits individuels peut

difficilement se conjuguer avec l'intérêt général et il nous appartient que les dysfonctionnements constatés dans certains EHPAD à but lucratif ne puissent pas avoir lieu avec nos enfants et notre jeunesse.

Nous organiserons dès lors une consultation des associations concernées par cette COG pour remonter les situations du terrain et déterminer ensemble les priorités qui incombent à notre département.

Rodolphe Leroy

*Administrateur, membre du bureau
Représentant MFR Puyloubier*



L'UDAF 13 a rencontré le CCAS de Salon-de-Provence

La présidente de l'UDAF 13 Aude Lantenois, accompagnée du secrétaire général Fabrice Graf et du président de l'association Familles Gouvernantes Patrick Petroni, ont été reçus par M. Stéphane Blanchard, adjoint au maire délégué aux affaires sociales et président du CCAS de la Ville de Salon-de-Provence. Madame Bonnouvier, directrice du CCAS et Mesdames Mallart et Mercier, conseillères municipales étaient présentes ainsi que Georges Vialan, président de l'association ASCES Passe et Va et représentant de l'UDAF 13 au CCAS. L'UDAF 13 et l'association Familles Gouvernantes ont présenté leur structure.

Cette rencontre riche d'échanges et de discussions autour des problématiques familiales, sera renouvelée pour assurer la cohésion des différents acteurs pour la défense des familles.

Un grand merci aux élus de la Ville de Salon-de-Provence pour leur accueil et à notre représentant au sein du CCAS de cette commune, Georges Vialan.

Mieux les connaître pour mieux protéger et accompagner

Dans le cadre de l'évaluation interne menée en 2021, les salariés de l'UDAF 13 ont proposé que soit poursuivi le travail d'insertion et d'ouverture des services au plan local, en favorisant les **rencontres partenariales**.

Le but est de mieux connaître leurs activités, leurs organisations et leurs limites d'action mais également de présenter les services et les missions de l'UDAF13, ceci afin de favoriser l'accès aux droits des personnes protégées et accompagnées par nos pôles adultes, enfance famille et habitat.

En 2022, quatre demi-journées ont donc été consacrées à l'accueil de nos partenaires :

- **du logement** (l'association « Impulse Toit » a présenté ses activités de déménagement/ emménagement, débarras et collecte ; l'association « Les Compagnons bâtisseurs » a présenté l'Action de Réhabilitation Accompagnée après avoir retracées les grandes lignes du syndrome de Diogène et comment travailler avec les personnes qui en souffrent) ;

- **et de la santé** (les Plateformes de coordination des interventions « Apport Santé » et « Pratic santé ») et la CARSAT des Bouches-du-Rhône.

Nous poursuivrons en 2023 avec nos partenaires institutionnels tels que la CAF ou la CPAM et restons ouverts à toute demande d'échange de nos partenaires associatifs.

Ouverture de la maison des aidants

Dans le quartier de la Joliette à Marseille, un nouvel espace consacré aux aidants s'est ouvert, le 6 octobre 2022.

Ce lieu d'accueil dédié aux personnes qui accompagnent un proche en situation de dépendance constitue une avancée majeure sur notre territoire. Cet espace aura donc pour vocation à être un lieu ressource pour les associations du territoire mais également ouvert pour les personnes aidant un proche.

Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00 et samedi de 8h30 à 12h30. -
Tél. 04.13.31.40.00



Lancement de la nouvelle carte Familles nombreuses !

La nouvelle carte Familles nombreuses pourra être commandée à partir du **2 janvier 2023** sur son nouveau portail : www.carte-familles-nombreuses.gouv.fr. Celle-ci s'appuie sur un processus de commande dématérialisé, plus rapide, qui facilitera les démarches pour les familles bénéficiaires.

Créée en 1921, la carte Familles nombreuses offre aux familles de trois enfants ou plus, des réductions allant jusqu'à 75% sur les voyages ferroviaires, sans conditions de ressources.

Jusqu'à présent, la gestion de la carte était prise en charge par la SNCF, le ministère chargé des transports prend désormais en charge la délivrance de celle-ci.

Nous vous invitons à aller sur le site (cf. lien ci-dessus) pour voir les conditions d'éligibilité et d'obtention de cette carte.



Un répit pour les femmes victimes de violences ...

Une belle initiative portée par l'une des associations de l'UDAF 13 que nous souhaitons mettre en lumière !

L'association La Caravelle vient en aide aux femmes victimes de violences intrafamiliales en proposant un hébergement d'urgence appelé « L'Ilot ».

Ces femmes et leurs enfants, orientées par le 115 notamment, sont accueillies par des professionnels qui les accompagnent dans leur reconstruction.

Le séjour à L'Ilot est court (2 mois en moyenne) ; temps qui permet un accompagnement vers une nouvelle autonomie (logement notamment).

Pour en savoir plus :

https://www.youtube.com/results?search_query=l%27ilot+christophe+magnan





Téléthon 2022

Dans le cadre du Téléthon, le Centre social Saint-Giniez Milan (Marseille 8^e) a organisé un après-midi familial et intergénérationnel. Cet événement a réuni près de 60 personnes venues pour participer aux différentes activités proposées : Karaoke, danse, quizz agrémentés d'un goûter pour les enfants.

Le montant a été assez conséquent (cagnotte en ligne, dons sur place et nombreux lots de participation des commerçants du quartier), au bénéfice de l'AFM Téléthon.

Ce fut un grand moment chaleureux entre les familles et les enfants.



Talents mis au service de la solidarité



Habitat et Humanisme Provence, qui agit pour le logement et l'insertion des personnes en difficultés, a organisé pour la 5^{ème} année consécutive, un événement solidaire du 22 au 30 octobre 2022 : l'Heure Solidaire.

Partout en France, des célébrités et des personnalités locales se mobilisent pour donner une heure de leur temps au cours d'un événement solidaire avec les personnes logées par l'association. L'objectif est de sensibiliser le grand public et les médias à l'isolement social et la précarité.

Habitat et Humanisme Provence a eu l'immense plaisir d'avoir 2 ambassadeurs : Massilia Sound System et René Fregni.



Trois questions à **Monsieur Nicolas REESE**, Président de l'association Parrainage de Proximité

1. Quel est votre engagement associatif ?

Je suis, depuis mars 2019, président de l'association Parrainage de Proximité 13, qui a pour objet d'aider les enfants en situation d'isolement par la mise en place d'un parrainage de cœur. Je cherchais un engagement ayant un impact direct et visible auprès des enfants, et j'ai trouvé cette action à la fois pertinente et importante.

2. Depuis quand êtes-vous à L'UDAF 13 ?

Membre actif au Conseil d'administration de l'association depuis 2019, je suis en lien avec L'UDAF depuis afin de faire vivre le parrainage de proximité.

3. L'UDAF en un mot

Un partenaire. Notre action de parrainage de proximité s'opère en partenariat entre l'association PP 13 et le service Parrainage de Proximité de l'UDAF 13 qui comporte des salariés à même de mettre en place et suivre les parrainages.

Publication mensuelle éditée par l'UDAF des Bouches-du-Rhône association reconnue d'utilité publique.

Administration et siège social :
143 avenue des Chutes Lavie - 13013 Marseille
• 04.91.10.06.00 - contact@udaf13.fr
Site : www.udaf13.fr

Directrice de la publication : Aude Lantenois
Responsable de la rédaction : Sandrine Lefèvre

Rédaction : Issmene Benbouziane
Pictogrammes : Flaticon

Dépôt légal : décembre 2022
Parution : décembre 2022
ISSN : 2801-31074544